

**Extrait authentique du procès-verbal de l'assemblée du conseil d'arrondissement
Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce**



Assemblée du 2 décembre 2002

Séance(s) tenue(s) le(s) 2 décembre 2002

Numéro de la résolution CA02 170328

PLAN DIRECTEUR DU CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Il est proposé par Francine Senécal
Appuyé par Marcel Tremblay

QUE le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce approuve le Plan directeur du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges et demande au conseil de la Ville de Montréal de :

1. adopter, en vertu de l'article 89 de l'annexe 1 de la Charte de la Ville de Montréal, le projet de règlement intitulé «Règlement autorisant le Plan directeur du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges situé au nord du chemin Remembrance, à l'est du chemin de la Côte-des-Neiges, au sud du site de l'Université de Montréal et à l'ouest des arrondissements d'Outremont et de Ville-Marie;
2. soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, conformément à la Charte de la Ville de Montréal;
3. déléguer à la greffière le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique.
4. Soumettre à la même séance l'entente cadre à être signée entre la Ville de Montréal et la Fabrique Notre-Dame-des-Neiges portant sur le chemin de ceinture et le chemin de traverse de la montagne.

Le conseiller Jeremy Searle vote contre la proposition.

La conseillère Francine Senécal et les conseillers Michael Applebaum, Marcel Tremblay et Saulie Zajdel votent en faveur de la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

1020623011
R65.003

Michael APPLEBAUM

Elaine DOYLE

Président du conseil d'arrondissement

Secrétaire d'arrondissement